



En collaboration et  
avec le soutien financier de :



**Appel à projets** | Approches à adopter pour amener les organisations du Québec à mettre en œuvre les stratégies de l'économie circulaire, incluant la saine gestion des matières résiduelles

Date de lancement : 20 juin 2025  
Date de clôture : 30 septembre 2025

Veillez noter que la version officielle de l'appel à projets est celle disponible sur le site Web du RRECQ ([rrecq.ca](http://rrecq.ca)) à la date de clôture de l'appel.

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1	Partenariat RRECQ et RECYC-QUÉBEC .....	1
1.2	Objectif du partenariat .....	1
<b>2</b>	<b>Contexte et description du projet .....</b>	<b>1</b>
2.1	Mise en contexte .....	1
2.2	Thématique et description .....	3
2.3	Livrables .....	4
2.4	Comité aviseur .....	5
<b>3</b>	<b>Conditions .....</b>	<b>5</b>
3.1	Conditions d'admissibilité .....	5
3.2	Conditions d'inadmissibilité .....	6
3.3	Autres considérations .....	6
<b>4</b>	<b>Critères d'évaluation .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Procédure de soumission.....</b>	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>Procédure de sélection .....</b>	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>Engagements et responsabilités de l'équipe de projet.....</b>	<b>11</b>

### Annexe A

#### Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

### Annexe B

#### Principes de base en EDI

### Annexe C

#### Extrait du formulaire en ligne

## 1 Introduction

### 1.1 Partenariat RRECQ et RECYC-QUÉBEC

Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) regroupe plus de 350 chercheurs et chercheuses membres issu.e.s principalement d'universités et de centres de transfert technologiques québécois visant à renforcer les capacités à déployer des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des secteurs industriels et des territoires, appuyées par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

RECYC-QUÉBEC est une société d'État créée en 1990, qui accélère le changement vers l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs. Elle promeut, développe et favorise la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective d'économie circulaire et de lutte aux changements climatiques. L'économie circulaire est donc au cœur de sa mission.

### 1.2 Objectif du partenariat

L'économie circulaire se développe de plus en plus au Québec. Afin d'en accélérer le déploiement, il est nécessaire de développer davantage de connaissances et d'outils sur certains sujets-clés, puis de les diffuser auprès de tous les acteurs de l'écosystème.

Afin d'accroître l'acquisition et le transfert de connaissances de façon à accélérer la transition vers l'économie circulaire au Québec, RECYC-QUÉBEC fait appel au RRECQ pour réaliser des projets de recherche sur des thématiques liées à l'économie circulaire.

Le partenariat vise à soutenir des projets orientés vers l'application concrète et qui sont adaptés au contexte québécois. Au terme de la recherche, RECYC-QUÉBEC et le RRECQ souhaitent diffuser les résultats pour en faire bénéficier les publics cibles ainsi que l'ensemble de l'écosystème québécois.

## 2 Contexte et description du projet

### 2.1 Mise en contexte

L'économie circulaire se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant

l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». (Source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire)

L'objectif de l'économie circulaire est donc double ([voir le schéma](#)) :

1. Repenser les modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et préserver les écosystèmes qui les génèrent.
2. Optimiser l'utilisation des ressources en :
  - Intensifiant l'usage d'un même produit par le partage et la mutualisation;
  - Prolongeant la durée de vie des produits et des composants;
  - Donnant une nouvelle vie aux ressources.

Dans les dernières années au Québec, plusieurs feuilles de route en économie circulaire ont vu le jour, qu'il s'agisse de feuilles de route régionales (ex. : Montérégie, Montréal), de la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#) ou de la [Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise à l'horizon 2050](#) du RRECQ. Plusieurs acteur.trice.s de l'économie circulaire au Québec tentent de mobiliser les organisations<sup>1</sup> pour qu'elles s'engagent activement dans l'économie circulaire et qu'elles intègrent des pratiques en faveur de celle-ci. Par exemple, les animateur.trice.s de la communauté Synergie Québec accompagnent et mobilisent les organisations dans l'intégration des différentes stratégies de circularité.

Selon un [sondage de RECYC-QUÉBEC](#) (2021) auprès de la population québécoise, les entreprises sont perçues comme les acteurs qui assument le moins leurs responsabilités pour une saine gestion des matières résiduelles (34 %), loin devant les citoyens (18 %) et les municipalités (8 %). Une part importante de ces entreprises, mais également les institutions et les industries regroupées dans le grand secteur des industries, commerces et institutions (ICI), génèrent plus de 30 % des matières résiduelles éliminées (enfouies ou incinérées) au Québec.

Selon un rapport de BIP Recherche produit pour RECYC-QUÉBEC en janvier 2023, l'économie circulaire n'est pas encore un concept bien maîtrisé par les organisations québécoises puisque la majorité sont peu familières avec ce concept. Les plus familières sont concentrées dans un petit groupe d'organisations plus matures en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, mais, même au sein de ce groupe, la connaissance du concept même d'économie circulaire et de ses stratégies pourrait encore être améliorée. Force est de constater qu'au Québec, un nombre encore assez restreint d'organisations ont mis en œuvre des bonnes pratiques de circularité. L'économie circulaire est beaucoup plus vaste que la gestion des matières résiduelles et elle englobe plusieurs stratégies visant à repenser et à optimiser l'utilisation des ressources.

---

<sup>1</sup> Le terme organisation désigne les industries, commerces et institutions (ICI).

Il y a donc une nécessité des acteur.trice.s du milieu et des gouvernements de mieux rejoindre cet écosystème, afin de faire connaître les avantages de l'économie circulaire auprès des organisations et de les amener à mettre en œuvre les stratégies de l'économie circulaire, incluant la saine gestion des matières résiduelles.

## 2.2 Thématique et description

Il s'avère essentiel d'adapter les approches et les messages, pour rejoindre un plus large bassin et ainsi, favoriser la mise en œuvre de l'économie circulaire (et la saine gestion des matières résiduelles) à plus grande échelle au Québec. Les approches et les messages à adopter peuvent différer selon le type d'organisation visée. Par exemple, le langage à adopter et les avantages de l'économie circulaire à mettre de l'avant ne seront pas les mêmes selon que l'on s'adresse à une PME, une institution, une grande bannière ou un commerce indépendant. Les approches peuvent également différer selon les secteurs d'activités ou les personnes décisionnelles en place, selon leur profil ou les fonctions qu'elles occupent au sein de l'organisation.

La question principale de recherche se formule ainsi :

- Quelles approches doit-on adopter, selon les différents types d'organisations au Québec, afin de les amener à mettre en œuvre les stratégies de l'économie circulaire, incluant la saine gestion des matières résiduelles ?

Voici quelques questions complémentaires :

- Quelles sont les sources d'influence de chaque type d'organisations et de leurs décideur.euse.s ? Est-ce, par exemple, les médias, leurs associations sectorielles, leur concurrence ?
- Quels sont les messages ou les arguments qui incitent les organisations et leurs décideur.euse.s à adhérer à l'économie circulaire et à changer leurs façons de faire? Est-ce par exemple des messages de nature économique, environnementale, de rétention de main-d'œuvre ?
- Y a-t-il des leviers ou des incitatifs (ex. : économiques, réglementaires) qui pourraient les aider à accélérer la transition vers l'économie circulaire ?
- Comment peut-on rejoindre les organisations non-initiées à l'économie circulaire ?
- De quelle manière le profil d'un.e décideur.euse oriente ses décisions d'affaires?
- De quelle façon les dynamiques et les jeux d'influence au sein des organisations peuvent jouer un rôle dans les changements de comportements ?

Les réponses à ces questions aideront les acteur.trice.s de l'économie circulaire du Québec, qui œuvrent auprès des organisations, à adapter leurs messages et leurs approches selon les différents types d'organisations. Une segmentation par type d'organisations permettra de mieux comprendre leurs besoins, leurs attentes et leurs enjeux spécifiques, de façon à adapter les approches et les stratégies. Ultimement, on vise à changer les comportements des organisations et de leurs décideur.euse.s en faveur de l'économie circulaire.

Le RRECQ, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, souhaite ainsi faire appel à une équipe de chercheur.euse.s qui travaillera à déterminer les approches à adopter selon les types d'organisations québécoises, afin de les amener à mettre en œuvre les stratégies de l'économie circulaire, incluant la saine gestion des matières résiduelles.

L'équipe devra développer une méthodologie rigoureuse et à la fine pointe des connaissances. Les approches à adopter devront être présentées selon les différents profils d'organisations présentes au Québec et couvrant tous les secteurs d'activités. L'équipe devra donc élaborer une typologie (segmentation) d'organisations cohérente.

Plusieurs méthodes peuvent être envisagées pour la collecte d'information telles que des sondages auprès de décideur.euse.s d'organisations ou des entrevues avec des acteur.trice.s québécois.e.s de l'économie circulaire qui œuvrent auprès des organisations. Des approches différentes pourraient, par exemple, être proposées selon des types d'organisations ou des secteurs d'activités plus susceptibles de mettre en œuvre certaines stratégies de circularité.

Les informations récoltées devront être concrètes et applicables pour les intervenants sur le terrain, qui œuvrent à mobiliser les organisations sur leur territoire, de même que pour les acteurs gouvernementaux, dont RECYC-QUÉBEC.

### 2.3 Livrables

Des livrables intermédiaires et finaux seront à prévoir et devront être présentés au comité aviseur :

Livrables intermédiaires :

- Méthodologie (dont la typologie des organisations)
- Revue de littérature

Livrables finaux :

- Rapport final présentant la méthodologie détaillée, les résultats ainsi que des recommandations

- Rapport synthèse (ou sommaire)
- Fiche succincte présentant les faits saillants de l'étude
- Outil pratique pour les acteur.trice.s québécois.e.s de l'économie circulaire, présentant les approches à adopter selon chaque type d'organisation
- Webinaire pour assurer le transfert des connaissances aux intervenant.e.s du milieu

Des rencontres seront également à prévoir avec le comité aviseur à des étapes-clés du projet (ex. : validation de la méthodologie, remise de livrables) afin de s'assurer que les orientations sont en adéquation avec les objectifs du partenariat.

## 2.4 Comité aviseur

Un comité aviseur sera constitué de représentant.e.s du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC. Au besoin, d'autres spécialistes ou représentant.e.s de parties prenantes seront ajouté.e.s à ce comité. Le rôle de ce comité consistera à accompagner l'équipe de projet tout au long de sa réalisation par la facilitation des liens avec des représentant.e.s du milieu, l'approbation des livrables ainsi que le suivi des travaux, particulièrement lors des réunions d'étape.

# 3 Conditions

## 3.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- **Porteur.euse de projet** : Le projet doit être déposé par un.e membre du RRECQ rattaché.e à un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec.<sup>2</sup>
- **Durée** : Le projet doit avoir une durée maximale de 2 ans.
- **Budget** : La demande de financement ne peut excéder 75 000 \$.<sup>3,4,5</sup>
- **Langue** : Le projet doit être rédigé en français. Cela inclut la proposition de projet, les communications avec le comité aviseur et les livrables.

---

<sup>2</sup> La participation de chercheur.euse.s ou de partenaires basés en dehors du Québec est autorisée au sein de l'équipe de projet.

<sup>3</sup> Seuls les frais directs de recherche seront acceptés.

<sup>4</sup> Voir Annexe A pour les modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues.

<sup>5</sup> Le financement sera effectué en deux versements : le premier lors de la signature de l'entente, et le second à l'acceptation du rapport final, ce dernier devant représenter au moins 20 % du total alloué.

### 3.2 Conditions d'inadmissibilité

Ne sont pas admissibles le(s) partenaire(s) :

- Inscrit(s) au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), lequel peut être consulté en suivant cet hyperlien : <https://amp.quebec/rena/> ;
- Sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ;
- Qui, au cours des deux années précédant la demande d'aide financière, ont fait défaut de respecter leurs obligations dans le cadre d'une aide financière octroyée par RECYC-QUÉBEC et dont la convention a dû être résiliée ;
- Qui est (sont) en défaut de remplir ses (leurs) obligations envers tout ministère ou organisme public désigné comme tel au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### 3.3 Autres considérations

Le RRECQ et RECYC-QUÉBEC favorisent :

- **Perspective des sciences sociales et humaines** : Les équipes de toutes disciplines sont encouragées à déposer des projets, mais le RRECQ se réserve la flexibilité de prioriser les projets des équipes qui incluent des chercheur.euse.s des sciences sociales et humaines<sup>6</sup>.
- **Collaborations diversifiées** : Les collaborations entre chercheur.euse.s de disciplines et d'établissements variés, incluant les collaborations avec d'autres regroupements stratégiques ou d'autres centres de recherche, sont encouragées.
- **Partenariats avec le secteur non académique** : Les interactions et le partenariat entre les chercheur.euse.s et les milieux non académiques (secteurs privé, public ou à but non lucratif), sont encouragés.
- **Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)**<sup>7</sup> : Une réflexion sur l'intégration de ces principes dans la construction du projet, la question de recherche et la diffusion des connaissances est fortement recommandée.
- **Diffusion des résultats** : La diffusion des résultats de recherche dans des revues à accès libre ou des conférences pour maximiser l'impact et la visibilité du projet est fortement encouragée.

---

<sup>6</sup> Voir Sciences sociales et humaines dans [Classification des disciplines](#) (Fonds de recherche du Québec, 2023)

<sup>7</sup> L'Annexe B présente les principes de base en EDI

## 4 Critères d'évaluation

Le projet sélectionné doit démontrer une vision audacieuse, une approche novatrice et une capacité à mobiliser des ressources et des partenaires stratégiques.

Il est attendu que le projet choisi soit ambitieux, avec une portée structurante et des retombées d'impact majeur. Ce financement vise à soutenir des initiatives de recherche de grande envergure susceptibles de transformer le domaine et de produire des résultats significatifs à court et à long terme.

Les propositions de projets seront évaluées en fonction des critères suivants :

### PARTIE A : Projet de recherche – 40 points

- **Adéquation du projet** : Les objectifs du projet doivent être clairement énoncés et en adéquation avec la thématique et la mise en contexte de cet appel à projets.
- **Approche novatrice** : Le projet doit démontrer l'originalité de la recherche, son caractère novateur et la possibilité de produire de nouvelles connaissances scientifiques.
- **Excellence scientifique** : Le projet doit être fondé sur une méthodologie solide et appropriée, avec des objectifs de recherche clairs, réalisables et bien définis.
- **Description des livrables** : Le projet doit décrire de manière claire les livrables attendus, démontrant ainsi la capacité à produire des résultats concrets et pertinents.
- **Budget et échéancier** : Le projet doit être réalisable dans le cadre des ressources disponibles, en détaillant un échéancier réaliste et en justifiant le bien-fondé du budget demandé. Il doit également identifier les principaux risques pouvant survenir en cours de réalisation du projet et proposer des solutions appropriées.

### PARTIE B : Équipe de projet – 30 points

- **Qualité de l'équipe** : L'équipe de projet doit démontrer une expérience et une expertise adéquates, une complémentarité des membres et une capacité à travailler ensemble de manière synergique. La diversité des compétences, des disciplines et des perspectives sera valorisée, conformément aux trois premiers éléments décrits à la section 3.3.
- **Qualité des liens de collaboration** : Le projet doit démontrer la qualité des liens de collaboration dans la réalisation du projet de recherche, entre les membres de l'équipe et d'autres intervenants, intervenantes ou partenaires, le cas échéant, conformément aux trois premiers éléments décrits à la section 3.3.

### PARTIE C: Transfert et retombées – 20 points

- **Moyens de transfert, diffusion, dissémination et vulgarisation** : Le projet doit détailler les stratégies envisagées pour transférer, diffuser, disséminer et vulgariser les résultats de la recherche auprès de parties prenantes pertinentes et variées.
- **Ambition et envergure du projet** : Le projet doit démontrer (qualitativement et/ou quantitativement) son ambition et son envergure, en mettant en avant les retombées et l'impact des suites escomptées au projet de recherche.
- **Maximisation des retombées** : Le projet doit envisager les retombées pour le plus grand nombre, en explorant un effet multiplicateur avec un potentiel de croissance ou de reproductibilité des résultats. Le projet doit inclure une réflexion sur le potentiel et les limites de la mise à l'échelle ou de la reproductibilité des résultats.
- **Résultats structurants** : Le projet doit contribuer à structurer une démarche d'économie circulaire avec démonstration de la pérennité des résultats.

### PARTIE D : Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) – 5 points

- **Mode de fonctionnement** : Le projet doit démontrer l'effort de l'équipe pour adopter un mode de fonctionnement en tenant compte de considérations EDI, notamment lors du recrutement, de la composition des équipes (incluant les partenaires), de l'organisation d'activités et du rôle de mentorat des seniors.
- **Réflexion EDI** : Une réflexion sur l'intégration de ces principes dans la construction du projet, la question de recherche et la diffusion des connaissances est fortement recommandée.

Dans le cas où les critères EDI ne peuvent s'intégrer au projet, une justification détaillée devra être fournie. Selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés.

### PARTIE E : Références – 5 points

- **Pertinence et qualité des références** : Les références doivent démontrer la pertinence du projet proposé, soutenir la méthodologie adoptée et attester de l'expertise et de l'expérience de l'équipe de recherche.

Afin d'être considéré pour un financement, le projet proposé doit obtenir une note d'au moins 50 % dans chacune des parties.

## 5 Procédure de soumission

Clôture de l'appel à projet : 30 septembre 2025 à 23 h 59

Les propositions de projet doivent être déposées en remplissant le [formulaire](#)<sup>8</sup> dédié à cet appel à projets. L'Annexe C fournit un aperçu du formulaire à compléter.

Veillez joindre au formulaire un document au format PDF. Le nombre des pages pour chaque partie est suggéré ci-dessous. Afin de tenir compte des engagements de temps du comité d'évaluation, veuillez-vous assurer que les Parties A à D ne dépassent pas 15 pages au total.

- PARTIE A – Projet de recherche : 5 pages
- PARTIE B – Équipe du projet : 2 pages
- PARTIE C – Transfert et retombées : 2 pages
- PARTIE D – Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) : 1 pageLe projet doit contribuer à structurer une démarche d'économie circulaire avec démonstration de la pérennité des résultats.
- 
- PARTIE E – Références : 1 à 3 pages

Le document doit être préparé selon les exigences suivantes :

- Les pages doivent être numérotées et le document titré
- Les pages doivent être de format 8 ½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Tout le texte doit être présenté en police Arial 11 points à simple interligne
- Les marges doivent être réglées à au moins 3/4" po (1,87 cm)

---

<sup>8</sup> <https://rrecq.ca/la-recherche/appel-a-projets-et-bourses/soumission-appel-a-projets/>

## 6 Procédure de sélection

La procédure de sélection débutera après la clôture de l'appel à projets. Aucune information sur le déroulement ou le contenu des délibérations ne sera divulgué avant l'annonce des résultats aux équipes ayant soumis un projet.

- **Vérification de l'admissibilité** : Une première vérification sera effectuée par le secrétariat du RRECQ pour s'assurer que les propositions respectent les conditions d'admissibilité décrites dans la section 3.1. Les propositions non conformes seront rejetées à cette étape.
- **Évaluation par le comité d'évaluation** : Les propositions admissibles seront ensuite évaluées par un comité d'évaluation composé d'expert.e.s du RRECQ, de RECYC-QUÉBEC et, le cas échéant, d'autres spécialistes pertinents. Chaque proposition sera évaluée en fonction des critères détaillés dans la section 4.
- **Évaluation du comité aviseur** : Si jugé pertinent par le comité d'évaluation, le comité aviseur examinera les propositions et fournira des recommandations.
- **Sélection finale** : Le comité d'évaluation procédera à la sélection finale, en tenant compte des recommandations du comité aviseur, le cas échéant. Un (1) seul projet de recherche sera sélectionné pour le financement. Le RRECQ, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, se réserve le droit de ne pas octroyer de financement si aucune proposition ne répond adéquatement aux critères d'évaluation.
- **Annonce des résultats** : Les résultats de la sélection seront annoncés à toutes les équipes ayant soumis une proposition au maximum six (6) semaines suivant la date de clôture de l'appel à projets. Le projet sélectionné sera publié sur les sites web et réseaux sociaux du RRECQ.
- **Signature de l'entente** : Une entente de financement sera signée entre le RRECQ (ou École de technologie supérieure) et l'équipe de projet sélectionnée.

## 7 Engagements et responsabilités de l'équipe de projet

Il est attendu que l'équipe du projet sélectionnée respecte les engagements et responsabilités définis ci-dessous. Ceux-ci visent à garantir la transparence, le rayonnement du projet et le partage des résultats de recherche conformément aux objectifs de l'appel à projets.

- **Soutien financier** : L'équipe de projet doit indiquer clairement le soutien financier du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC dans toutes ses communications relatives au projet dans le respect des normes de communication, de visibilité et d'utilisation de leurs logos le cas échéant. Les membres de l'équipe de projet s'engagent notamment à :
  - Mentionner le soutien du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC dans les remerciements de toutes les publications scientifiques, rapports ou documents découlant du projet ou communication en lien avec le projet.
  - Insérer une diapositive de reconnaissance au début des présentations, séminaires, colloques ou conférences ou toute autre activité publique présentant le projet.
- **Partage d'informations** : Les membres de l'équipe de projet acceptent que leurs noms, coordonnées, noms des établissements ainsi que le résumé du projet soient utilisés dans les communications du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC et communiqués aux Fonds de recherche du Québec (FRQ), qui finance le RRECQ.
- **Participation aux événements officiels** : Le porteur ou la porteuse du projet s'engage à participer à toute cérémonie officielle, à toute annonce ou présentation publique liées au projet sur invitation du RRECQ ou de RECYC-QUÉBEC.
- **Participation à des activités de transferts et de dissémination des connaissances** : Le porteur ou la porteuse du projet et/ou des représentant.e.s de l'équipe de projet doivent participer à 1 à 2 rencontres de transfert de connaissances sur invitation du RRECQ ou de RECYC-QUÉBEC et au moins une activité de dissémination auprès des membres du RRECQ (webinaire, colloque, etc.) dans les six (6) mois suivant l'échéance du projet.
- **Propriété intellectuelle** : Les chercheur.euse.s ou universités accorderont une licence non-exclusive, sans limite territoriale et sans limite de temps, sur tout matériel issu du projet (vidéo, fichier multimédia, écrit, photographie, matériel informatique, concept, méthode, publicité, procédé ou document sous quelque format que ce soit) à l'École de technologie supérieure (l'établissement gestionnaire du RRECQ) avec droit de sous-licence à RECYC-QUÉBEC lui permettant d'octroyer des sous-licences à des tiers et de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque

moyens que ce soit, traduire, exécuter ou présenter en public les livrables réalisés lors de la réalisation du projet pour toutes fins jugées utiles par RECYC-QUÉBEC.

- **Reddition de compte** : Le porteur ou la porteuse du projet doit effectuer une reddition de compte financière et scientifique auprès du RRECQ, et son partenaire RECYC-QUÉBEC, pour permettre à ces derniers de remplir leurs propres obligations, à savoir :
  - Fournir, à l'intérieur du délai de deux (2) ans, avec le rapport final :
    - La liste finale des membres de l'équipe de projet, incluant leurs coordonnées
    - Une copie numérique de tous les livrables de projets et rapports d'étapes
    - Une fiche présentant les faits saillants du projet, incluant des visuels si applicable (ex. graphiques, infographies, photographies, vidéos, etc.).
    - Répondre à un court formulaire fourni par le RRECQ
  - Envoyer une reddition finale du projet dans un délai de deux (2) mois suivant l'échéance du projet, incluant au minimum :
    - Les réalisations les plus significatives en termes d'avancements des travaux et des connaissances en économie circulaire (ex. publications, rapports, outils, logiciel, brevet, mémoire, etc.)
    - La justification du budget dépensé
    - Les autres sources de financement obtenues ou soumises
    - Les principales collaborations avec d'autres membres du RRECQ, le cas échéant
    - La liste des communications orales (ex. colloques, entrevues, participation à des comités d'experts, etc.) en lien avec le projet
    - La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication
    - La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.euse.s ou partenaires non académiques)
    - La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateur.trice.s potentiels non académiques le cas échéant
    - Les suites éventuelles du projet
    - Les autres activités de rayonnement

- Toutes autres informations jugées pertinentes par l'équipe de projet

## ANNEXE A

### Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues



#### Soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de CCTT

Un montant de la subvention laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale peut être utilisé pour du soutien salarial au bénéfice des cochercheurs et cochercheuses de statut 3 œuvrant en CCTT sans tâche d'enseignement et n'ayant pas nécessairement de doctorat. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra, en cas d'octroi, être transféré par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié.e la cochercheuse ou le cochercheur de CCTT.

## ANNEXE B

### Principes de base en EDI



#### Définitions

**L'équité** renvoie à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, dans l'accès aux opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

**La diversité** renvoie à la présence, au sein de l'écosystème de la recherche et de la société, de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés, incluant ceux des groupes sous-représentés.

**L'inclusion** renvoie à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la société d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés au sein de la communauté de la recherche et dans la recherche elle-même.

Extrait de : [Fonds de recherche du Québec](#) (2024)

#### Prise en compte des principes d'EDI

Dans l'optique d'un déploiement inclusif de l'économie circulaire, les équipes de projets de recherche peuvent se poser deux questions :

- 1) Comment inclure les groupes minoritaires ou sous-représentés dans la définition et la construction des solutions durables et circulaires ; et
- 2) Quel sera l'impact des solutions mises de l'avant sur les groupes minoritaires ou sous-représentés ?<sup>9</sup>

Les inégalités liées au genre seront mises de l'avant ainsi que celles liées à l'ethnicité, aux handicaps ou aux conditions sociales et économiques. Lorsque cela est bénéfique pour un projet, encourager la diversité des disciplines. Le Réseau travaille en s'appuyant sur la prémisse que la diversité est nécessaire à la mise en place d'une transition circulaire juste et représentative des besoins de la société.

---

<sup>9</sup> Un « groupe minoritaire » est un groupe plus petit en nombre que le reste de la population.

Un « groupe sous-représenté » est un groupe dont le nombre est inférieur à ce qu'il devrait être proportionnellement.

## ANNEXE C

### Extrait du formulaire en ligne



#### Chercheur.se principal.e

---

Identité du chercheur ou de la chercheuse principal.e \*

Prénom

Nom

Institution \*

Courriel professionnel \*

Statut RRECQ \*

Je confirme être membre du RRECQ rattaché.e à un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec.

Suivant

**Cochercheur.se.s**

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

**Étudiant.e.s**

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel	Cycle d'étude
<input type="text"/> ⊕				

**Partenaires**

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

**Titre en français \*****Titre en anglais \*****Description du projet en français \***

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

**Description du projet en anglais \***

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

**Mots-clés associés au projet \*****Disciplines associées au projet \*****Date de démarrage estimée \*****Durée planifiée du projet (en mois) \***

**Veillez fournir un document incluant :**

- Partie A – Projet de recherche
- Partie B – Équipe de projet
- Partie C – Transfert et retombées
- Partie D – Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)
- Partie E – Références

Tout sélectionner

**Document PDF \***

Veillez respecter les critères de mise en page indiqués dans l'appel.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Types de fichier acceptés : pdf, Taille maximum des fichiers : 256 MB.

Précédent

SOUMETTRE